



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Bilan des Assises de l'eau du Comité national de l'eau du 16 juillet**

**Lors du comité national de l'eau, réuni le 16 juillet 2020, la ministre la Transition écologique, Barbara Pompili a fait un point d'avancement de la mise en œuvre des mesures des assises de l'eau autour de leurs trois objectifs principaux :**

### **1- Protéger et restaurer les milieux aquatiques**

Au cœur de la résilience face aux changements climatiques, les assises ont proposé diverses actions de protection des cours d'eau mais aussi des ressources nécessaires à l'alimentation en eau des populations.

Ainsi, 60 millions d'euros ont été mobilisés en 2019 pour protéger 926 captages les plus prioritaires pour l'eau potable. Les assises ont également soutenu le déploiement du dispositif de paiement pour service environnemental à titre expérimental. Dotée de 150 Millions d'euros, ce dispositif sera notamment mobilisé sur 53 captages et 9 territoires de zones humides. Si cette expérimentation est positive, ce dispositif sera étendu dans le cadre de la réforme de la PAC. Par ailleurs, le parlement a confirmé fin 2019 le rôle des collectivités pour la protection des captages permettant ainsi le développement et le maintien de projets locaux agro-environnementaux, en les dotant d'un nouvel outil, à savoir, le droit de préempter les terrains.

En outre afin d'accélérer la reconquête des cours d'eau, les porteurs de projets verront dès le 1er septembre leur procédure administrative simplifiée. Par ailleurs, pour mieux quantifier ces progrès, l'office français de la biodiversité a construit un indicateur de la reconquête des cours d'eau répondant à l'objectif de 25 000 km de cours d'eau à restaurer d'ici 2025.

### **2- Economiser et partager**

Afin de garantir les besoins futurs, un objectif de réduction des prélèvements en eau de 10% en 5 ans et de 25% en 15 ans a été fixé en septembre 2019. Pour cela, de nombreuses actions ont été enclenchés tels que la mobilisation de 47 millions d'euros de subvention des agences de l'eau pour réaliser le diagnostic patrimonial de plus de 600 collectivités dont le rendement du réseau est anormalement bas. Pour sensibiliser les consommateurs et faciliter l'instauration de la tarification incitative de l'eau rendue possible fin 2019 par le parlement, un club de bonnes pratiques a été récemment lancés avec les collectivités.

Enfin, plus d'une centaine de projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'émergence ou de mise en œuvre, afin d'accélérer le retour à l'équilibre entre ressource disponibles et usages locaux ou d'améliorer le partage de l'eau entre usagers sur les territoires en tensions.

### **3- Améliorer la qualité des services aux usagers**

Pour améliorer la qualité de services aux usagers, une série d'actions ont été conduites. En plus d'un programme de lutte contre les fuites d'eau et d'investissement dans les usines de

traitement doté de 2 milliards d'euros et ayant déjà permis d'accompagner 1500 services publics, le principe d'une tarification sociale de l'eau pour toutes les collectivités volontaires a été ouvert par la loi du 27 décembre 2019, dite « engagement et proximité ». Les collectivités peuvent ainsi dès à présent mettre en place le dispositif le plus adapté à leur territoire selon les enjeux sociaux poursuivis.

Enfin, le soutien financier permis par l'aquaprêt de la caisse des dépôts et consignation qui a permis une contribution de plus de 500 millions d'euros en faveur des projets a été présenté et des exemples concrets soutenus par les agences de l'eau ont été évoqués (désimperméabilisation, projet de modernisation d'une usine d'eau potable, restauration des milieux, économie d'eau et réutilisation).

Si la mise en œuvre de ces démarches permet de mieux protéger, économiser et partager la ressource en eau, il s'agit également d'atténuer au maximum les impacts de la sécheresse.

**Lors du comité, la ministre a aussi souhaité faire un point sur la situation des ressources en eaux en ce début de période estivale.**

Pour lutter contre les effets de la sécheresse, lorsqu'une pénurie d'eau est prévisible sur une zone géographique déterminée, des restrictions d'eau graduelles et temporaires sont déclenchées par les préfets pour préserver les utilisations prioritaires.

Cette réunion a permis de faire un point de situation sur la sécheresse en France. La ministre a rappelé la nécessité de rester attentif dans tous les territoires afin d'éviter des pénuries d'eau d'ici la fin de l'été, comme la France en a connu l'été dernier. Elle invite nos concitoyens à respecter les mesures qui seront prises et à veiller à un usage économe de l'eau.

La situation peut être suivie en temps réel sur le site gouvernemental : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/>